



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 891

## Texte de la question

M Jacques Delhy appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la décision « sans appel » prise par le rectorat de Creteil refusant systématiquement l'admission des élèves titulaires du BEP, de la section maintenance en particulier, en classe de bac professionnel, alors que la plupart d'entre eux avaient reçu un avis favorable de leur conseil de classe. Pour exemple, tous les élèves de cette section du lycée professionnel d'Aulnay-sous-Bois ont été ainsi refusés. Il lui demande en conséquence de bien vouloir étudier ce problème urgent afin que la toute proche rentrée scolaire soit une source de satisfaction pour ces jeunes élèves et, d'une manière plus générale, s'il compte pallier l'insuffisance de créations des sections du baccalauréat professionnel pour accueillir les élèves de niveau BEP qui se retrouvent, trop souvent, sans aucun avenir professionnel de qualité.

## Texte de la réponse

Reponse. - La création, à la rentrée 1985, du baccalauréat professionnel, offre aux jeunes, titulaires notamment du brevet d'études professionnelles (BEP), la possibilité de poursuivre leurs études et d'accéder à un niveau de formation théorique et pratique de plus en plus souvent demandé par les entreprises et contribue à l'élevation des niveaux de qualification rendue nécessaire par les évolutions technologiques et les demandes d'une économie confrontée à la concurrence internationale. L'accès, en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel est ouvert en priorité aux titulaires de certains titres et subordonné au nombre de places disponibles dans les différentes académies. Dans l'academie de Creteil, le développement des préparations au baccalauréat professionnel, organisé par les autorités académiques en tenant compte des orientations du schéma prévisionnel des formations s'est poursuivi à la rentrée 1988 : quinze nouvelles sections ont été ouvertes dont quatre en Seine-Saint-Denis, ce qui porte à trente-six dont treize dans ce département le nombre de préparations existantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Delhy Jacques](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 891

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2225